

Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Calendrier des sessions

Le CER de l'établissement peut fournir un avis sur les aspects éthiques concernant des projets de recherches relevant de son champ de compétence, qui lui sont soumis par les équipes du site et/ou un titulaire de l'établissement, préalablement à la mise en œuvre de la recherche.

Les sessions du comité se tiennent habituellement (sauf jour férié et vacances universitaires) le deuxième vendredi de chaque mois. Les mois impairs sont exclusivement, sauf urgence spécifique, consacrés à l'évaluation des dossiers soumis pour évaluation.

Depuis janvier 2022 des évaluations de dossiers ont aussi été insérées lors des sessions extraordinaires qui se tiennent les mois pairs.

Le dossier de soumission est téléchargeable sur le site du CER : <https://univ-cotedazur.fr/universite/responsabilite-ethique-et-universitaire/ethique-et-integrite-scientifique> (à partir de l'onglet suivant : [soumettre un dossier au cer](#))

Attention : le dossier doit impérativement être soumis par un chercheur ou enseignant-chercheur **titulaire** et en cas de thèse de doctorat, nécessairement préparé avec le directeur de thèse.

Le dossier complet doit être adressé à : cer@univ-cotedazur.fr

Le dossier doit être soumis au minimum 15 jours avant la date de la réunion d'évaluation prévue au calendrier ci-après (et plus précisément : le 15^e jour précédent à midi – 12 heures).

Attention : lorsque le CER est saisi ou statue alors que la recherche est déjà engagée, son avis, s'il est favorable, indiquera qu'il couvre uniquement la période qui suivra les modifications apportées au dossier et mises en œuvre à partir de la date de l'avis, et non l'activité déjà réalisée au moment de l'avis. Dans l'hypothèse où l'expérimentation est complètement achevée et si les modifications demandées par le comité imposent un changement dans la procédure qui a été conduite, l'avis rendu sera nécessairement défavorable.

Une FAQ est disponible sur la page du CER : elle répondra à beaucoup de questions que vous pourriez vous poser lors de la constitution du dossier.

Calendrier des réunions du CER		
Année 2025	Dates de tenue du comité	Limite d'envoi pour la séance du mois
2025	10 janvier (séance ordinaire)	Jeudi 26 déc. 2024, 12 :00
	14 février (séance extraordinaire)	Jeudi 30 janv. 2025, 12 :00
	14 mars (séance ordinaire)	Jeudi 27 février 2025, 12 :00
	11 avril 2025 (séance extraordinaire)	Jeudi 27 mars 2025 12 :00
	9 mai 2025 (séance ordinaire)	Jeudi 24 avril 2025 12 : 00
	13 juin 2025 (séance extraordinaire)	Jeudi 29 mai 2025 12 : 00
	11 juillet (séance ordinaire)	Jeudi 26 juin 2025 12 :00
	12 septembre (séance extraordinaire)	Jeudi 28 août 2025 12 : 00
	10 octobre (séance ordinaire)	Jeudi 25 septembre 2025 12 : 00
	14 novembre (séance ordinaire)	Jeudi 30 octobre 2025 12 : 00
	12 décembre (séance extraordinaire) etc. (2 ^{ème} vendredi du mois)	Jeudi 27 novembre 2025 12 00 etc. 15 jours avant la séance